

Printemps 2016 n° 121



# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

acriliberte @yahoo.fr

site : <http://acriliberte.free.fr>

## Rétrospective des articles sur le cadre de vie - 1° Urbanisme, idées, plans 1990 - 2016



# le bateau ivre

journal de l'acri n°4 novembre 85



N° 52 ÉTÉ 1998

LE

# BATEAU IVRE

journal de l'Acri Liberté

Automne 2004 n°75



# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

<http://acri.cjb.net>

Association d'Animation, du Cadre de vie, de Recherche et d'Information  
du quartier du Parc de Nanterre-La Défense

Déclaration n° 248925 le 30.12.77 à la Préfecture des Hauts-de-Seine

Agréments : Jeunesse et Éducation Populaire n° 92/JEP/44 le 10.03.2005 et Code de l'Urbanisme (article L121-5) le 13.06.1980



# LE BATEAU IVRE

n° 22 Avril 1990.

journal de l'**ACRI** Liberté

**N° SPECIAL  
MAIN BASSE SUR LA VILLE**



## **EXCLUSIF**

- COMMENT L'ACRI A MIS 40 LANDAUX DANS LA RUE.
- TOUT SUR L'AFFAIRE DU DETAIL FUTILE.
- POURQUOI LES AFFAIRISTES DE L'ACRI GELENT LE QUARTIER.



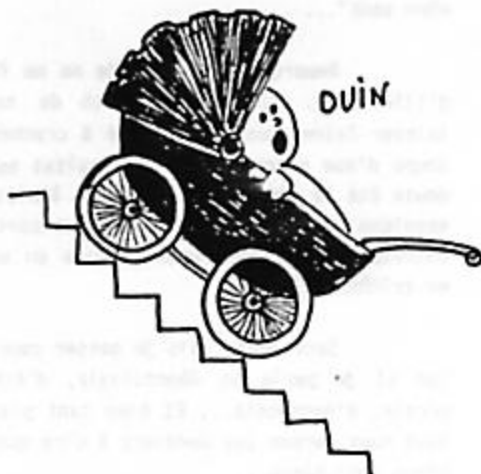
# LE PAZ APPAT

## I - LE DETAIL FUTILE : "LA NON LOCALISATION DU COMMISSARIAT"

La sécurité est devenue le problème numéro 1 : à chaque réunion de quartier les habitants le soulève. Le PAZ avait inclus le commissariat, comme la poste et le marché, dans la liste des équipements publics pour l'achèvement du quartier (voir Nanterre Info, supplément de juin - juillet 1985).

Comment expliquer aux habitants du quartier que le commissariat prévu à côté de l'église et de la future mairie annexe, se retrouve rue du 8 mai 1945, quartier calme où le cimetière et le stade n'occasionnent pas de problèmes de sécurité.

Est-ce là une raison futile ? C'était pourtant là un début d'intégration du quartier dans la ville.



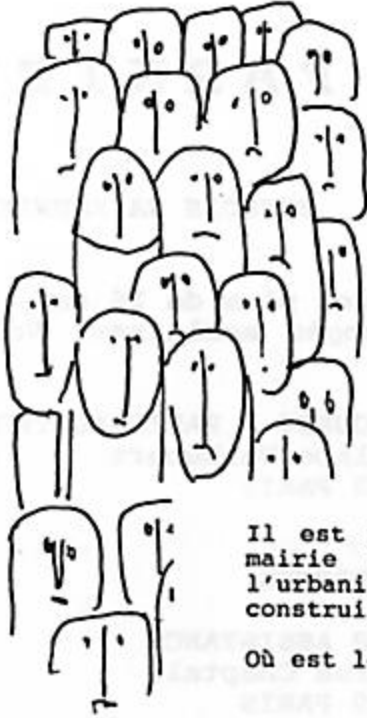
## II - LE SCANDALE DES 40 BERCEAUX DE LA CRECHE

La construction de la crèche n'a jamais été compromise par l'action de l'ACRI, l'annulation du PAZ n'a aucune conséquence sur son achèvement.

Un retard dans sa réalisation ne pourrait être dû qu'à une volonté du Maire de ne pas déposer une simple déclaration de travaux, document légal suffisant pour la terminer.

La preuve : Nanterre Info (n°145 p.22 et 23), après nous avoir fait pleurer sur ces pauvres berceaux, nous indique en fin d'article, qu'elle a "obtenu l'autorisation de poursuivre sans attendre l'aménagement de la crèche".

C'est d'autant plus facile que c'est le premier adjoint au maire qui signe ces autorisations. Ouf ! Les bébés sont sauvés !



### III - 2000 PERSONNES A LA RUE N'AURONT PAS DE LOGEMENT PAR LA FAUTE DE L'ACRI

Ne dramatisons pas. Nanterre Info, toujours lui, nous parle de 79 logements rue Salvador Allende et 110 à l'îlot de l'étang, qui seraient retardés. C'est faux, l'annulation du PAZ n'arrête pas les travaux en cours en dépit des affirmations du Maire. Le PAZ ayant été annulé le 18/12/89, quelqu'un a-t-il remarqué un chantier arrêté depuis quatre mois ?

Il est même possible de lancer de nouvelles opérations, la mairie ne s'en prive pas, le maire adjoint chargé de l'urbanisme a signé le 02/02/90 un nouveau permis de construire de 74 logements dans l'îlot de l'étang...

Où est le double langage ?



### IV - LES GROS RAPACES DE L'ACRI NE VEULENT PAS DE HLM POUR FAIRE D'AVANTAGE DE PROFITS

Nanterre Info, supplément de février - mars 90, souligne en dernière minute : "Certains ne souhaitent pas de HLM dans le quartier du Parc". Or depuis 1973, 3300 HLM ont été réalisés dans notre quartier du Parc. C'est 55% des 5500 logements aujourd'hui habités. Il y a donc du HLM dans le quartier !

Nous sommes conscients des besoins urgents de logements sociaux, surtout dans l'ouest parisien, mais nous ne considérons pas comme une bonne solution de les concentrer dans un seul quartier : la ségrégation sociale par le logement est la source du sous-développement social et quelques fois de l'insécurité de certains quartiers.

L'ACRI Liberté et les autres associations du quartier ne sont ni des prédateurs ni des requins mais réunissent des centaines d'habitants, développent des activités d'animations culturelles, sportives et ludiques, et réfléchissent ensemble aux projets d'aménagement de notre quartier pour qu'il y fasse bon vivre.

*Dominique Chemaliès, Bernard Flavel, Bernard Penauds,*





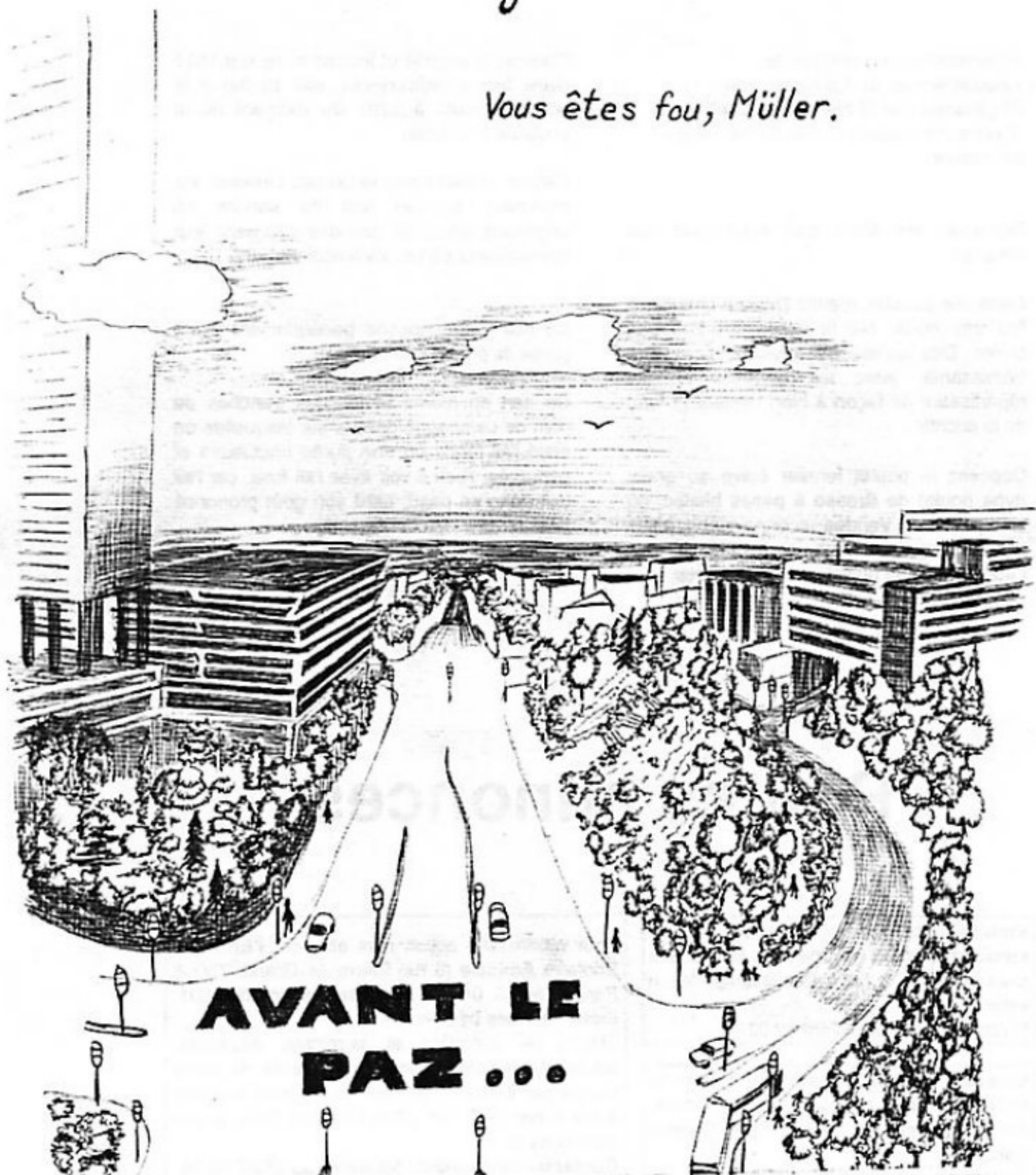
LE

N° 39 ST MARTIN 1994

# BATEAU IVRE

journal de l' **Acri Liberté**

*Vous êtes fou, Müller.*



**AVANT LE  
PAZ...**



# Encore un nouveau PAZ

## LES FAITS

### *L'enquête publique*

La modification du Plan d'Aménagement de Zone - PAZ - étudiée par l'EPAD au début de 1993, a fait l'objet d'une mise en enquête publique d'une durée d'un mois, en septembre-octobre 1994.

Une information réduite au plus strict, une présentation anodine des enjeux de cette nouvelle modification - la précédente, en 1990, devait être la dernière ! - ont amené un nombre réduit de personnes au 16<sup>e</sup> étage de la Tour de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ; en effet, une seule mention a été portée sur le registre, en plus de la remise, par l'ACRI LIBERTE, d'un mémoire au Commissaire Enquêteur le 20 octobre.

Ce mémoire, approuvé le 19 par le conseil d'administration de notre association, rassemble les observations, refus, avis et propositions résultant des deux réunions d'information et de réflexion tenues dans nos locaux les 9 et 12 octobre.

### *La mise à jour du plan*

Le dossier de modification correspond en partie à une mise à jour du PAZ ; en effet, des décisions de construire ont été prises ces dernières années et la modification consiste à mettre en conformité les diverses pièces du PAZ avec ces autorisations précédemment accordées, telles que :

- l'extension du Palais de Justice,
- le parc de stationnement sous l'autoroute A14, dans le quartier Nord du Parc
- les programmes de logements de la Cité Greuze et de l'îlot de la Chapelle
- la suppression du poste de police, prévu à coté du marché, dans le quartier Sud du Parc, réalisé à l'extérieur de la ZAC rue de la Paix

### *Le projet de construction de bureaux*

Dans une "note explicative" figurant au dossier mis à enquête publique, deux projets sont évoqués :

- la construction d'un immeuble de bureaux, sur l'îlot Neruda, de 15000 m<sup>2</sup>, mais le règlement en autorise 24000 m<sup>2</sup>
- le réaménagement de l'avenue Joliot Curie, mais il n'en n'est nullement question dans les trois pièces du PAZ - rapport de présentation, document graphique, règlement - ni dans le programme des équipements publics.

## NOS DEMANDES

### *Une mise à jour plus complète*

Des compléments doivent être apportés à la mise à jour, pour :

- la protection des terrains de jeux et espaces de détente que la Ville prend en gestion ; selon les indications verbales de l'EPAD et de la Municipalité, il s'agit des trois squares de la Brèche, des Groues et Le Corbusier, ainsi que de l'Esplanade et du Mail au centre du quartier Nord du Parc
- la réalisation de liaisons du quartier avec son voisinage par des cheminements piétonniers, d'une part, pour traverser l'avenue Joliot Curie depuis la rue des Fontanot, et d'autre part, pour rejoindre les zones d'activités au Nord depuis la gare du RER
- l'amélioration des caractéristiques des voies de circulation, en particulier :
  - . la rue Neruda ponctuée de quatre carrefours rapprochés, dangereux, inadaptés aux traversées piétonnières et à la circulation automobile – files mal dessinées
  - . l'extrémité Est des rues Fontanot et Allende, aucune précision graphique n'étant apportée pour montrer leurs liaisons avec les RN314 & CD23, voies de rang supérieur
  - . les rues traversant le secteur de l'A14 souterraine, entre la rue Fontanot et le boulevard des Bouvets

### *L'achèvement de l'opération*

Si les dispositions de modification du PAZ avaient toutes gardées cette ligne de mise à jour, nous en aurions félicité les pouvoirs publics ; en effet, cela aurait pu signifier que l'EPAD et l'Etat inscrivaient cette modification dans la démarche maintenant nécessaire de clore la ZAC-B1 et d'achever l'opération.

Dans 3 ans, le 11 décembre 1997, on fêtera le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création de la ZAC ;

il est encore temps de tout faire pour que cet anniversaire corresponde à l'achèvement réglementaire de cette opération.

Pour cela, il suffit de terminer le programme des équipements publics mais il est nécessaire de ne plus entreprendre de nouveaux projets – autres que ceux de logements déjà engagés comme la rénovation de la Cité Greuze et l'îlot de la Chapelle dans le quartier Sud du Parc – et de supprimer les possibilités résiduelles de construction pour des bureaux et activités diverses dans le quartier Nord du Parc.

Ceci marquerait clairement que la situation de construction et d'aménagement, réalisée ou en cours de chantier, figerait le quartier dans sa forme actuelle, ce qui est attendu par la population.

### *L' "avenue-parc" Joliot Curie*

Chacun peut constater aujourd'hui une unité paysagère de l'avenue selon l'aménagement conçu en 1973 ; en effet, son caractère " d'avenue-parc " est évident :

- entre les chaussées et les immeubles, la transition visuelle est accompagnée par des espaces verts plantés ou des jardins – côté Préfecture et de même côté école Neruda, résidence Vallona, Chambre de Commerce  
- en bordure du Parc André Malraux, deux alignements d'arbres de grand développement resserrent visuellement l'espace ouvert par la chaussée de quatre voies.

Ce caractère " d'avenue-parc " doit être renforcé dans la partie au droit de la Préfecture en plantant des alignements d'arbres de grand développement, sur les trottoirs, comme sur le terre-plein central qui pourrait être élargi sans une diminution excessive des chaussées.

Dans ce nouveau dessin, les traversées piétonnières, en prolongement de la rue Fontanot, comme au carrefour avec le boulevard Soufflot et la rue Neruda, prendraient une qualité qui leur fait aujourd'hui défaut.



LE

N° 46 S<sup>T</sup>JEAN 1996

# BATEAU IVRE

journal de l' **Acri Liberté**

Est-ce que toutes les couleurs existent ?



*Si vous n'aimez pas la Montagne,*



*si vous n'aimez pas la Campagne,*

*si vous n'aimez pas la Mer...*



*Allez donc surfer sur Internet ...*

*Voir en dernière page*



# Epadadi ... Epadada ...

Jacqueline Fraysse, Maire de Nanterre, a rappelé au Préfet des Hauts de Seine qui l'informait en mars dernier de son intention d'approuver la modification du PAZ, que le Conseil municipal avait donné un avis défavorable à la construction de bureaux sur l'îlot Neruda un an plus tôt .

Sous le slogan "affirmons nos besoins" la municipalité a ouvert une campagne de concertation sur l'aménagement du Grand-Axe, entre la Seine et la Grande Arche, qui a débuté ce mois de juin par une réunion publique tenue dans le quartier du Parc ; Michel Laubier, Premier Maire Adjoint, a souligné certains dysfonctionnements, comme la réalisation en phase intermédiaire, de la nouvelle RN314 .

L'ACRI Liberté oppose à ces deux projets, contraires aux promesses d'aménagements harmonieux, deux solutions différentes :

- *la protection de l'îlot Neruda comme espace vert de liaison entre le Parc Malraux et le Grand-Axe et son embellissement paysager, à la mesure de la grandeur symbolique de ce centre civique avec la Préfecture, le Palais de Justice, l'Hôtel du Département*
- *la réalisation en phase définitive de la RN314, en voie express continue de l'A86 au Boulevard Circulaire, son nouveau tracé s'effectuant le long des rails de la gare de la Folie pour desservir la future gare TGV.*

Son groupe de réflexion sur l'urbanisme et l'environnement a présenté un ensemble d'arguments aux autorités locales et vous les propose en vue de cette campagne de concertation .

A la demande de l'EPAD, le Préfet est tenté d'approuver la modification du PAZ de la ZAC B1 au vu de l'avis du Commissaire Enquêteur,

favorable à la construction de 15000 m<sup>2</sup> de bureaux sur l'îlot Neruda .

*Il est étonnant de s'en tenir à cette seule conclusion du rapport et d'ignorer les attendus exposés à propos de notre remarque sur le caractère "d'avenue-parc" prévu dans les options d'aménagement initiales, au pied de la Préfecture et des Palais de Justice.*

Le Commissaire la considère avec intérêt puisqu'il fait état de propositions d'extension des plantations exprimées par l'EPAD, le Conseil Général, la Préfecture et paraît avoir reçu l'assurance que l'EPAD traiterait de ce volet paysager dans de nouvelles opérations ! Malheureusement le dossier présenté ce début d'année, sur le réaménagement de la RN314 et particulièrement sur son carrefour avec l'avenue Joliot Curie, montre qu'il ne s'agit que d'intentions virtuelles, sans traduction crédible dans le concret des projets.

*L'enquête publique ne vise-t-elle pas à l'amélioration d'un projet d'urbanisme, au cours d'une démarche organisée, permettant de disposer d'un dossier suffisamment précis pour être compris, et de l'arbitrage d'un médiateur ?*

Le Conseil municipal a donné un avis défavorable à la construction d'un immeuble sur l'îlot Neruda et l'a exprimé à l'unanimité, toutes tendances confondues, le 29 mars 1995, en développant de nombreux arguments :

- pas de nouvel immeuble plaqué n'importe où et n'importe comment
- il faut conserver à proximité du Parc des espaces qui préservent sa visibilité
- la densité de bureaux est estimée suffisante dans ce secteur
- il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur le secteur, etc.

*Il est étonnant de ne pas reconnaître dans cette unanimité de la représentation démocra-*

*tique , l'attente de tous pour que cesse cet urbanisme du coup par coup et qu'une cohérence d'aménagement s'impose dans ces espaces à la croisée de plusieurs opérations...*

L'EPAD avait défini dans le plan initial, un paysage urbain mettant en valeur la Préfecture et le Palais de Justice, en dégagant leurs abords pour permettre une découverte de ces édifices publics majeurs, au débouché des rues Fontanot et Allende.

*Il est étonnant de vouloir perdre cette qualité paysagère en fermant et bloquant par une construction la perspective actuelle.*

L'EPAD a produit des croquis, des maquettes, des dessins d'ambiance, les a remis au Bureau municipal, et les a exposés à diverses reprises. Tous montrent une perspective de promenades, pédestres ou cyclables, de la Grande Arche à la Seine, par une succession d'espaces verts situés sur le Grand Axe et comportant des liaisons avec les quartiers voisins.

*Il est étonnant de soutenir un projet de construction qui rendra impossible une telle liaison du Parc Malraux au Grand Axe par l'îlot Neruda.*

*En effet, cette bande de terrain naturel pourrait être redessinée dans ses profils et ses plantations, et constituer ainsi l'unique promenade "verte" offrant une continuité du Parc Malraux au Grand Axe.*

Le Département a décidé d'améliorer l'aspect paysager de l'avenue Joliot Curie en réalisant des ronds points, en élargissant les terre-pleins, en raccourcissant les traversées piétonnières aux carrefours, en plantant, et en créant une passerelle pour lier la butte du Parc au quartier Berthelot par l'allée des Bizis.

*Il est étonnant de soutenir un projet de construction qui s'oppose à la continuité*

*paysagère de l'avenue Joliot Curie jusqu'au Grand Axe.*

*En effet l'îlot Neruda, réplique de la butte du Parc, poursuit le paysage actuel de l'avenue . De plus, le réaménagement envisagé du carrefour Pesaro à l'identique des ronds points et l'installation d'une seconde passerelle, réplique de celle des Bizis, au droit de la Préfecture, suffisent à l'harmonie paysagère de l'avenue. Tout nouvel immeuble viendrait la détruire .*

Nous constatons, par ce projet de construction de l'îlot Neruda, et par le projet de création d'un autre carrefour avec la voie express RN314, que les orientations actuelles "sacrifient" l'avenue Joliot Curie et sa croisée avec le Grand Axe. En effet, ce site apparaît être le résultat chaotique de "queues de programmes" décidées pour terminer une ZAC, alors qu'il devrait être, tout au contraire, l'élément fédérateur et générateur des projets à venir.

*Il est étonnant de considérer la phase intermédiaire de la nouvelle RN314 comme une bonne réponse à la volonté de dégager le Grand-Axe ; selon ce projet ses deux extrémités seront traversées par six ou huit voies portant chaque jour de 25000 à 50000 véhicules !*

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable pour cette phase intermédiaire de la RN314 ; et pourtant ce projet tourne le dos à la future gare TGV et ignore totalement la nécessité d'une bonne desserte de la gare par une voie rapide reliant l'A86 au Boulevard Circulaire de la Défense.

La nouvelle RN314 doit être étudiée dans l'emprise du projet de gare et doit continuer de recevoir comme aujourd'hui un trafic de transit. Le Grand-Axe sera alors réellement dégagé et un aménagement urbain avec une circulation calmée aura de meilleurs atouts pour être humain et cohérent.

**Bernard PERRAUDIN**





LE

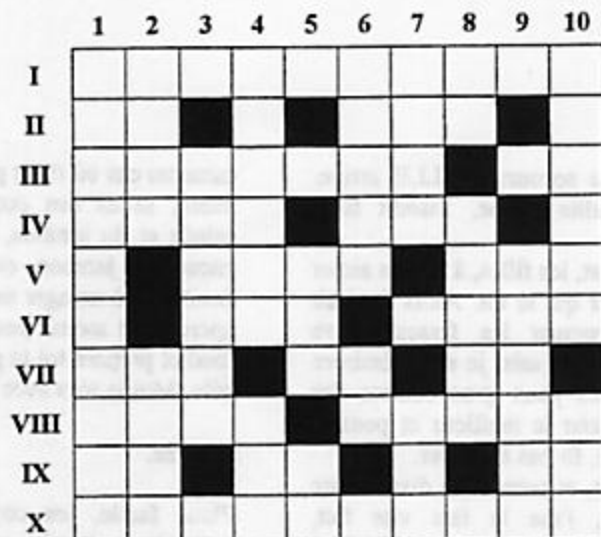
# BATEAU IVRE

journal de l'Académie Libre

N° 52 ÉTÉ 1998



# Les jeux du stade



## Horizontalement

I. Dieux du stade quand ils ne travaillent pas au bois. II. Sacrée vache ! Grâce au fléchage, on n'a pas besoin de le consulter pour se rendre au Grand Stade. III. Archer sympathique. Fleuve côtier. IV. Mesure anglaise. Allée centrale d'une église. V. Façon osée de l'écrire. Allez en latin. VI. Façon de manger son adversaire. Celui de Léonard se visite. VII. Ile en désordre. Possessif. Marque le lieu. VIII. Tirage au sort au football. Pour les remplaçants. IX. Demi tour. Manque de familiarité. Peut être de soulagement. X. Elles peuvent être grandes ou folles mais elles font vivre.

## Verticalement

1. On peut en faire même balle au pied. 2. Accabla de coups. Alors vieilli. 3. Pour marquer, il vaut mieux que son tir le soit. 4. On ne peut y voyager qu'en amoureux. Béate abrégée. 5. Quand on n'est pas in. Ville antique où l'on jouait peut-être déjà au football. 6. Indomptables du Cameroun mais de l'Atlas s'ils sont marocains. Deux premières d'une longue série. 7. De feu. Acide Désoxyribonucléique, tout simplement. 8. A l'intérieur. La vente des dérivés de la Coupe du Monde en est un vrai ! 9. On préfère le faire qu'y être. 10. Arènes des temps modernes. La sécurité exige d'y passer.

Placez l'ensemble des mots dans la grille et il vous restera quelques lettres inutiles.  
Remises dans l'ordre, elles vous donneront un mot obsessionnel.

T	N	A	V	A	F	Y	T	E	C
I	M	E	D	E	T	I	R	L	N
B	U	T	I	L	G	T	E	A	A
I	O	N	A	A	I	H	I	O	R
A	T	N	N	B	C	D	L	G	F
E	E	A	R	U	U	I	I	F	P
P	M	A	O	A	I	T	A	A	U
B	U	T	E	U	R	N	L	U	O
F	O	N	T	A	I	N	E	T	C
P	E	L	E	C	O	R	N	E	R

Ailier	Faute
Arbitre	Feinte
Avant	Fontaine
But	Goal
But	Pelé
Buteur	Penalty
Corner	Tibia
Coup franc	Tigana
Cuir	Touche
Demi	*





# De la Seine à l'Arche ... une finale en béton !

Le rapport du médiateur vient d'être diffusé ; il est désastreux car il s'agit de combler systématiquement le vide par du bâti : des bureaux sur l'îlot Neruda et de part et d'autre de l'Axe, deux rangées d'immeubles, en grande quantité et en continu, à la place des viaducs de la RN 314. Adieu coulée verte et promenade plantée... Vive l'auto et le béton !

C'est l'histoire d'une confrontation qui dure depuis l'annonce par le gouvernement du prolongement de La Défense vers l'ouest, et

l'affirmation d'une résistance de la municipalité et des associations à cette perspective de tours, de bureaux et de congestion urbaine.

On peut évoquer un affrontement dans un tournoi du genre de "la corde tirée" : les équipes cramponnées à un objet, la corde, et celle-ci prenant des formes territoriales, l'îlot Neruda, la RN 314 ou le Grand'Axe. Et pour comprendre les phases du tournoi, on retracera donc les événements, en ajoutant un point de vue distancié, utile aux rencontres futures.

## *épadadi...dada... & communi... nini...*

Le plan d'aménagement du quartier du Parc est, pour la quatrième fois, modifié en 1994. Les terrains sont devenus rares et l'aménageur, l'EPAD, ne peut se contenter des dernières opérations immobilières du quartier d'affaires. Il veut trouver de nouvelles opportunités à l'ouest et choisit, à côté du second Palais de justice en construction, et face à la Préfecture, l'espace vert que chacun croyait immuable, "l'îlot Neruda".

L'urbanisme n'étant plus depuis trente ans, l'œuvre d'un seul décideur, fut-il l'Etat, le Préfet doit recueillir l'avis du conseil municipal avant de donner un aval aux projets de l'EPAD.

On se trouve alors, à la veille des élections municipales de 1995, et de plus, l'initiative de l'aménageur ne paraît pas clairement d'intérêt général. Beaucoup ont vu l'incohérence d'un tel projet isolé, dans un espace qui demande une vision globale et réfléchie, à la croisée du Grand'Axe et de l'avenue Joliot-Curie.

Le conseil municipal a donné, à la quasi unanimité, un avis défavorable au projet, mais quelques mois après les élections, le Préfet approuvait la modification du plan d'urbanisme et la possibilité de construire sur l'espace vert actuel.

## Le point de vue de l'acri...tique...

La menace de disparition de l'espace vert demeure !

L'EPAD renouvelle les projets de construction, mais la municipalité continue de résister.

Les réunions tenues en 1997 à l'occasion des "Assises de la Ville" ont souligné l'opposition des habitants à la construction des bureaux et à la densification du quartier.

L'idée d'une coulée verte continue de la Seine à l'Arche, donne une nouvelle chance à la préservation de "l'îlot Neruda", et à sa mise en valeur comme liaison verte entre le Parc et le Grand'Axe.

## *épadadi...dada... & étati...tata...*

L'ardeur à entreprendre, à engager de nouveaux investissements, est dans l'ordre logique d'un établissement public industriel et commercial, normalement plus actif qu'une administration d'Etat. C'est chose admise généralement, c'est chose acquise localement.

La bonne idée : après la démolition des viaducs autoroutiers et la mise en souterrain de l'A14, il faut poursuivre et démolir les viaducs de la RN 314 !

Soumise aux habitants en 1996, la bonne idée est acceptée : qui n'est pas tenté par cette vision d'un Grand'Axe "libéré" des ponts routiers, dégagé des circulations bruyantes au pied des bureaux "MB" et des résidences "MH" ?

### Le point de vue de l'acri...tique...

Ces travaux se révèlent prématurés.

Ils le sont puisque la nouvelle route a été dessinée sans prendre en compte la future gare TGV prévue pour être mise en service dans une dizaine d'années ; permettra-t-elle de desservir les accès à la gare ? ne sera-t-elle pas une gêne pour organiser le futur chantier ?

Ils le sont puisque l'EPAD n'a pas disposé de financements publics pour ces travaux et a eu recours à l'emprunt ; est-ce une anticipation sur des crédits d'Etat à venir ? est-ce un engagement à couvrir par des recettes foncières ? et dans ce cas c'est une somme correspondant au produit des droits de construire de 10000 m<sup>2</sup> de bureaux !

## *associ...cela... & communi... nini...*

Entre les deux réunions extraordinaires du Conseil municipal, tenues en janvier 1997 et en janvier 1998, les présidents de sept associations nanterriennes intéressées au cadre de vie, ont été associés aux réflexions d'une commission extra municipale d'aménagement.

Le but : proposer des orientations pour relier les quartiers situés de part et d'autre du Gand'Axe, et imaginer, avec le concours technique de l'Atelier d'urbanisme de la Ville, les solutions optimales et/ou consensuelles.

L'ambiance de travail : une liberté d'expression des représentants des associations, une apparente écoute des services municipaux, un refus des polémiques, une recherche de points d'accord.

Les résultats :

- des orientations convergentes, entre les associations et la Ville, sur trois secteurs :

Certes la proposition de l'EPAD est un projet routier provisoire, avec une phase intermédiaire, parce que l'aménageur ne sait pas tout, et paraît même ignorer le projet d'une future gare TGV !

Certes la proposition va à l'encontre d'un schéma général des circulations, établi antérieurement par l'administration régionale de l'Equipement, et donnant à la RN 314 le caractère de voie rapide entre l'A 86 et le Boulevard Circulaire de La Défense !

Qu'importe, les travaux de la nouvelle route sont réalisés le long de la gare de triage en 1997, mais rien de plus, et les viaducs sont toujours là !

- entre les quartiers d'habitation ou d'activité, en allant des berges de la Seine à l'avenue des Provinces Françaises, la création d'un parc urbain ménageant des plantations, des pelouses, des aires de jeux et des réalisations de loisirs ;

- entre l'Université et le quartier des Provinces Françaises, une restructuration de l'espace occupé par la gare, portant sur la reconstruction de la gare, un nouveau franchissement des voies ferrées pour un tramway, une piste cyclable et un mail piétonnier, des constructions denses, et des activités commerciales le long de l'avenue ;

- à l'est du quartier d'activité de l'avenue Arago, au nord de la gare de triage et jusqu'à la limite de la commune, un nouveau quartier d'habitation, organisé en fonction de la future gare TGV, et relié au quartier du Parc par des

rues et un mail piétonnier dessinés dans le prolongement de l'Esplanade.

- des divergences de conception pour les terrains situés le long de l'Hôtel du Département et de la Préfecture, ainsi que sur ceux occupés par

les viaducs de la RN 314 : la continuation de la coulée verte a la préférence de six des sept associations, la Ville ayant retenu le principe de réaliser des logements et les équipements d'accompagnement.

#### Le point de vue de l'acri...tique...

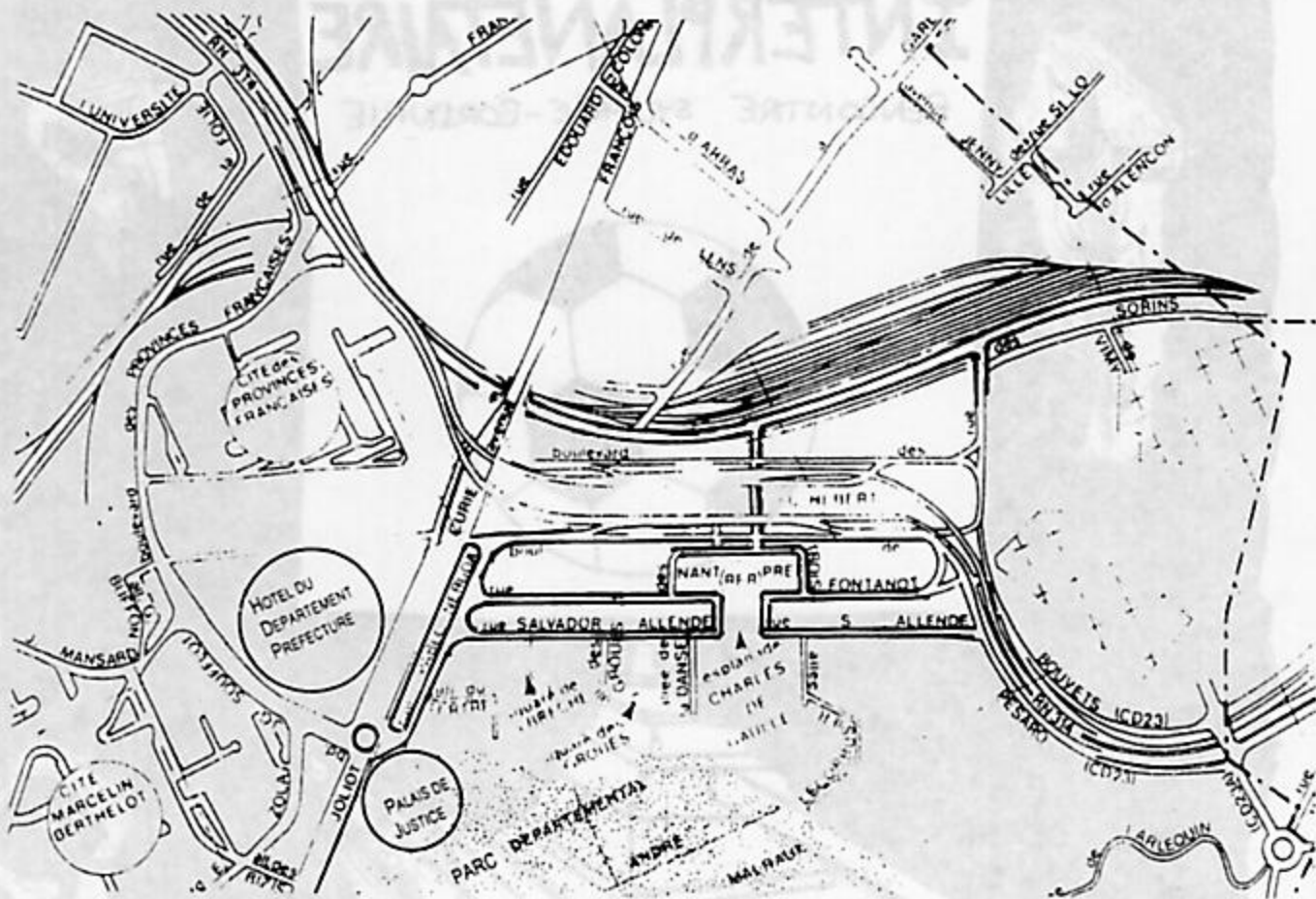
Le mode de concertation engagé par la Ville a été de bonne qualité. Il changera car le médiateur, désigné pour entendre les acteurs institutionnels, reprend les orientations initiales de densification, sans tenir compte des réflexions de la commission extra municipale d'aménagement.

Le Conseil municipal devrait en débattre le 23 juin et une réunion du Conseil de quartier est prévue le 30 juin. A vos marques !...

**Bernard Perraudin**

Pour se repérer, un plan de situation des lieux :

(à droite des cimetières l'Arche, à gauche du boulevard des Provinces françaises, et bien plus loin, la Seine)



#### **Solution des jeux du stade :**

**Horizontalement :** I. Brésiliens. II. Io. IGN. III. Cupidon. Aa. IV. Yard. Nef. V. Ecos. Ité. VI. Cru. Clos. VII. Eli. Ta. Ou. VIII. Toss. Bancs. IX. Tr. Tu. Ha. X. Espérances.

**Verticalement :** 1. Bicyclette. 2. Roua. Lors. 3. Précis. 4. Spider. Ste. 5. Out. Ur. 6. Lions. AB. 7. Igne. ADN. 8. En. Filon. 9. Touche. 10. Stades. Sas.

**Le mot obsessionnel :** Mondial



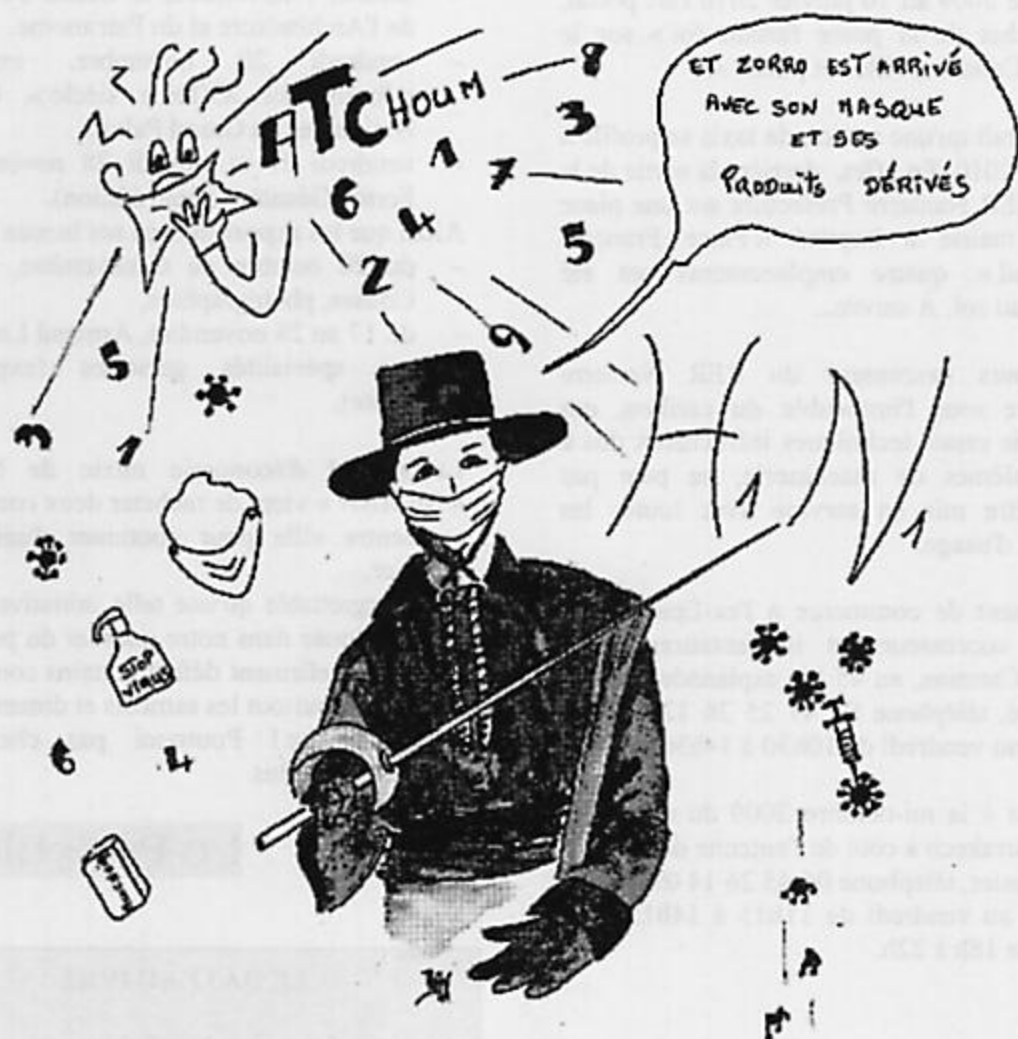


Automne 2009 n°95

# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté  
[acriliberte@yahoo.fr](mailto:acriliberte@yahoo.fr)

## Place au H1 N1...



Pages 7 et 9



J'aurais aimé commencer ce numéro d'automne par une nouvelle positive propre à nous faire sourire en cette période de pandémie galopante, hélas je n'ai rien à vous proposer... si, quand même !

Souvenez-vous. Le premier avril dernier, dans une pétition qui tenait du poisson, nous demandions à Monsieur Chaix, Directeur Général de l'EPASA, d'accélérer l'implantation dans notre quartier de nouvelles banques, car nous en nous manquions cruellement. Gloire au Dieu qui veille sur l'EPAD/EPASA, nous sommes sur le point d'être entendus ! Des bruits plus qu'insistants signalent que le Crédit Mutuel serait sur le point d'annexer et d'occuper la cordonnerie-teinturerie-serrurerie ! Celle-ci serait déplacée et s'installerait, dans un futur improbable, dans d'hypothétiques locaux du côté des terrasses. Oui, vous ne rêvez pas, ce seul bastion du petit commerce de services bien utile disparaîtrait face au tsunami bancaire. Rien n'est encore tout à fait certain. Le Crédit Mutuel hésite : les locaux seraient un peu exigus pour son ambition. Qu'à cela ne tienne, on pourrait leur proposer d'occuper le Franprix. A suivre donc ...

Autre bonne nouvelle : L'hôtel Itinéraires va être racheté par un grand groupe hôtelier. Rien là qui puisse nous alarmer. Le jeu des acquisitions, liquidations concentrations, mutations, pièges à cons, nous connaissons. Oui, certes, mais on peut voir la chose autrement. L'hôtel Itinéraires avait gardé du temps où il n'était que FIAPAD\* une vocation d'animation du quartier à travers son service culturel qu'animait Christine. Année après année elle proposait cinq à six expositions d'artistes Nanterriens, ou d'Ile de France. Ces expositions\*\* étaient toujours intéressantes car Christine s'ingéniait à dénicher des peintres de qualité. Le grand groupe, à priori, ne reprendrait pas l'option animation non rentable, il se recentrerait sur son cœur de métier à savoir louer des chambres. Rassurons-nous, nous garderons l'animation procurée par le ballet des autocars, et les gymkhanas pour rentrer chez nous quand ils se garent en pleine voie. Mais adieu les vernissages ! Un bon nombre d'entres nous s'y retrouvait pour discuter, échanger, refaire le monde. Si nos craintes sont fondées encore une activité conviviale qui disparaîtrait. Vive notre cité dortoir !

Toujours du côté des enchantements et du rêve, le « Grand Paris » s'avance, avec comme ex-chef dans les Hauts de Seine le petit de Nicolas. Objectif prioritaire de l'Etat : avoir la mainmise sur les territoires. Des décrets d'applications sont prêts. Premier effet : La ville se verrait confisquer, au nom de l'intérêt national, la moitié de sa superficie. Oui vous avez bien lu : la moitié. Quand la Nation a mis en place la loi littoral nous avons tous applaudi. Freinant l'appétit des communes bétonnières, elle a permis de sauvegarder des sites que nous envient Rimini, et certaines villes de la côte andalouse, entre d'autres. Ceci pour vous dire que nous ne sommes pas systématiquement contre l'intervention de l'Etat. Mais ici il s'agit de bien autre chose, c'est tout simplement la multiplication du modèle « Défense ». La Défense craquant dans ses murs, Nanterre devient le seul réservoir à terrains constructibles. Or ce modèle du « tout bureaux », nous le vivons quotidiennement et nous n'en voulons pas. Pour nous, les activités diversifiées, un vrai quartier, c'est fini ! Ce n'est pas une raison pour baisser les bras et cesser de se battre afin qu'ailleurs on ne fasse pas les mêmes erreurs. Les Groues, les bords de Seine sont des territoires dynamiques, avec une histoire, des gens qui y travaillent et qui y vivent, il faut en tenir compte. On voit comment de grands principes généreux ont conduit à l'impasse des premières terrasses. Ce qui devait désenclaver renforce la division du territoire, ce qui devait être animation n'est que vide. Comment dans ce cas faire confiance aux technocrates oeuvrant toujours pour notre bien, mais qui au final nous oublient, la dictature du marché et des contrats s'imposant.

Le sujet est complexe, il mérite d'être creusé. L'Etat n'est pas tout noir ni la commune toute blanche. En matière d'aménagement ils ont chacun leurs réussites et leurs échecs, alors à qui donner le pilotage des prochaines décennies de travaux ? Et nous, que pouvons nous faire, pauvres pots de terre, pour nous faire entendre ? Pour en débattre tous ensemble nous vous invitons à une réunion mercredi prochain 28 octobre à 21h dans nos locaux. A bientôt.

**Bernard Marel**

\* FIAPAD Foyer International d'Accueil de Paris à la Défense, dont la vocation d'accueil des groupes de jeunes étrangers à Paris, à des prix raisonnables était clairement établie, ainsi que la volonté de développer une politique culturelle d'accompagnement.

\*\* Ne manquez surtout pas la prochaine et probablement la dernière du 15 novembre 2009 au 10 janvier 2010 : « Le cachet de la poste faisant foi : cabanes, villes et palais ».



# En hommage à

## Jacques Kalisz

Le 19 septembre dernier dans le cadre des journées du patrimoine L'ACRI a rendu hommage à Jacques Kalisz l'architecte de notre Liberté, pourquoi ? Pour réparer un double oubli ! Le premier d'ordre domestique n'aurait pas justifié à lui seul la présence de plus de 80 de personnes au pied de notre immeuble, mais enfin il faut quand même l'évoquer. Depuis trente trois ans notre immeuble était anonyme pour celui qui ne l'habitait pas. Pour le désigner au début de sa création on employait M pour Point M, sans doute une allusion à la proximité de la station de métro RER Préfecture, H pour habitation et 3 pour troisième. MH3 vous parlez d'un nom de baptême ! Comme ce n'était guère vendeur quelqu'un, on ne le remerciera jamais assez, lui donna le nom de « le Liberté ».

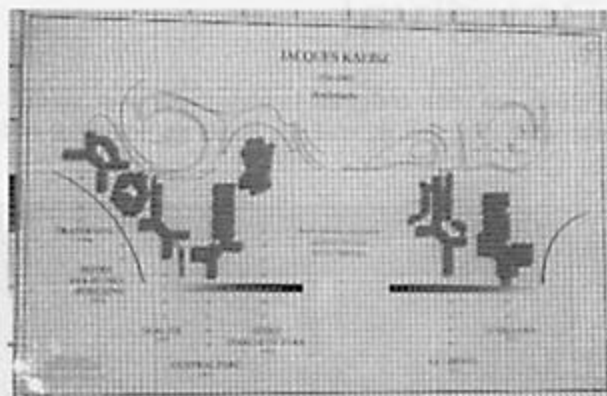
Quel séduisant patronyme. « La Liberté » un des plus beau mot de la langue française, si beau qu'il figure aux frontons de nos bâtiments publics, de notre prestigieuse Assemblée Nationale à la plus discrète de nos mairies de campagne. « Le liberté » c'est autre chose passant du féminin au masculin s'il y perd un peu de sa noblesse il y gagne en rêve. Le Liberté nous rattache au Normandie, au France. D'immeuble MH3 nous devenions paquebot. Notre coursive pont promenade, nos passerelles nous liant à la terre ferme, notre ligne élancée, tout nous portait à appareiller. Alors pourquoi diable notre nom n'était-il mentionné nulle part sur notre fier bâtiment ? Surtout que cela ne facilitait pas la venue de nos amis qui, s'ils avaient réussi à trouver le bon bout de la rue Salvador Allende dans le labyrinthe toujours changeant du quartier, cherchaient toujours ce Liberté ?



**Trente trois ans après sa naissance c'est fait, sur une plaque de granite gris le Liberté brille en lettres d'or et retrouve le nom de son créateur Jacques Kalisz**



Le deuxième oubli concerne Jacques Kalisz, et c'est cet oubli là qu'il fallait réparer en urgence ! Car enfin si nous vivons bien au Liberté à qui le devons nous ? Les luttes que nous dûmes mener contre le promoteur, la naissance de l'ACRI furent éléments fédérateurs d'une vraie communauté, mais rien n'aurait été rendu possible sans le travail d'architecte humaniste de Jacques Kalisz. Imaginez un instant qu'on vous demande de concevoir un bâtiment de 520 logements pouvant accueillir entre 1200 et 1500 personnes ! Soit vous allez au plus pressé et vous faites une barre, ils se débrouilleront ! Soit vous réfléchissez : que faire pour qu'ils y vivent heureux ? Jacques Kalisz a choisi la deuxième solution en inventant une architecture de « vacances ».



Jacques Kalisz nous a donné : - l'ouverture vers l'extérieur par des vues, parfois en double exposition traversante - de larges baies vitrées du sol au plafond pour que la lumière entre à flots - des balcons partout (intégrés à la façade leurs toits protègent du soleil en été mais le laissent passer en hiver) et pour y vivre en famille - une majorité de grands appartements 3 et 4 pièces, avec de vraies chambres - un coin repos toujours isolé du coin de vie - avec souvent, un cabinet de toilettes en plus de la salle de bains ... Et que dire de notre galerie piétonne véritable rue, point de rencontres elle fut le creuset d'une vie aimable et courtoise.

Le tout sans rien sacrifier à la beauté des lignes : fortes, évidentes, des façades tout en décrochements, en rythmes, en jeux de creux et de pleins. Point de monotonie non plus dans la ligne de faite passant par paliers du +17 au +8. Son grand bateau pouvait tailler sa route vers le Sud exposant ses flans aux rayons du soleil levant comme à ceux du couchant.

Ce qu'a fait J. Kalisz pour le Liberté il l'a fait aussi pour le Vallona, le Central Parc, l'Ecole d'Architecture, le Foyer des Jeunes Musiciens et les deux immeubles Fraternité et Egalité. Désormais une plaque le rappellera dans notre hall du 28 niveau rue.

**Fiers d'habiter votre Liberté devenu le nôtre, Monsieur Jacques Kalisz merci.**



*La sœur de J. Kalisz dévoile la plaque*



*M. Duffour ex secrétaire d'Etat chargé du patrimoine dit quelques mots à sa droite Mme. Fraysse Cazalis*



*Au départ de la balade*



*Devant le foyer des jeunes musiciens  
Bernard Marel*



avril 2010 n° 97



# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

[acriliberte@yahoo.fr](mailto:acriliberte@yahoo.fr)

**EXCLUSIF**

## Enfin la Jetée Chemetov terminée



Le pavillon au bout  
de la jetée

**Un nouvel équipement pour animer les terrasses.**

Notre dossier pages 10 et 11



## Notre quartier dans une ville à l'avenir incertain

L'extension de la Défense est une menace,  
mais la révision du projet Seine-Arche est une opportunité.

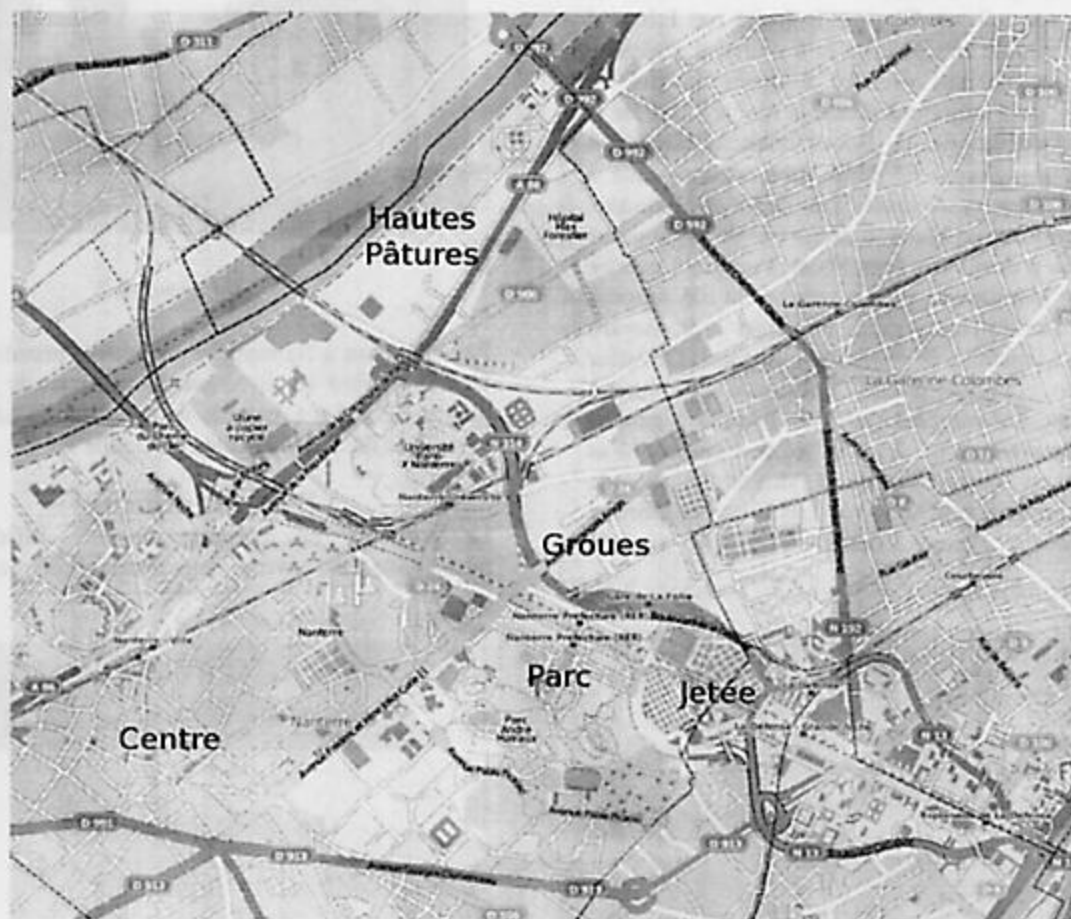
### La menace !

Elle résulte des projets gouvernementaux et de leur répétition :

- le slogan « extension de La Défense » nous alerte,
- la performance immobilière de 2,5 millions de m<sup>2</sup> sur plus de 500 ha nous affole,
- la suppression de la décentralisation en urbanisme sur la moitié de la commune nous inquiète.

Comment oser une telle démesure ? Car c'en est une en effet :

- l'extension jusqu'à la zone portuaire est incompréhensible car les activités actuelles, intégrées à l'économie régionale, ne paraissent pas mutables à l'horizon des quinze prochaines années,
- l'extension jusqu'aux zones d'activités des Guillaeraies, des Hautes Pâtures ou des Groues signifierait la disparition des activités diversifiées qui y sont installées au profit du « tout bureau »,
- la spécialisation et la spéculation foncière qui résulteraient de ce projet est dangereuse pour l'emploi et la dynamique économique qui ont besoin d'un environnement diversifié.



Le caractère industriel et commercial de l'EPA, fondé sur l'équilibre financier à court terme, nous fait douter de sa capacité à traduire l'intérêt général sur le long terme, sauf à co-décider réellement des aménagements futurs avec les collectivités locales gestionnaires des espaces publics, des infrastructures, des équipements et des services. L'EPASA pouvait présenter cette possibilité d'influence démocratique et citoyenne. La fusion annoncée nous fait redouter un retour aux décisions imposées, situation que nous avons connue au cours des trente années de face à face avec l'EPAD.

La disparition de l'OIN et de son instrument l'EPA nous paraît souhaitable; elle signifierait le retour au droit commun, la commune retrouvant alors l'intégralité de ses compétences en urbanisme; dans ce cadre, la proximité des responsables publics et l'effet « poil à gratter » de la participation des associations pourraient réduire notre incertitude sur l'avenir de la ville.

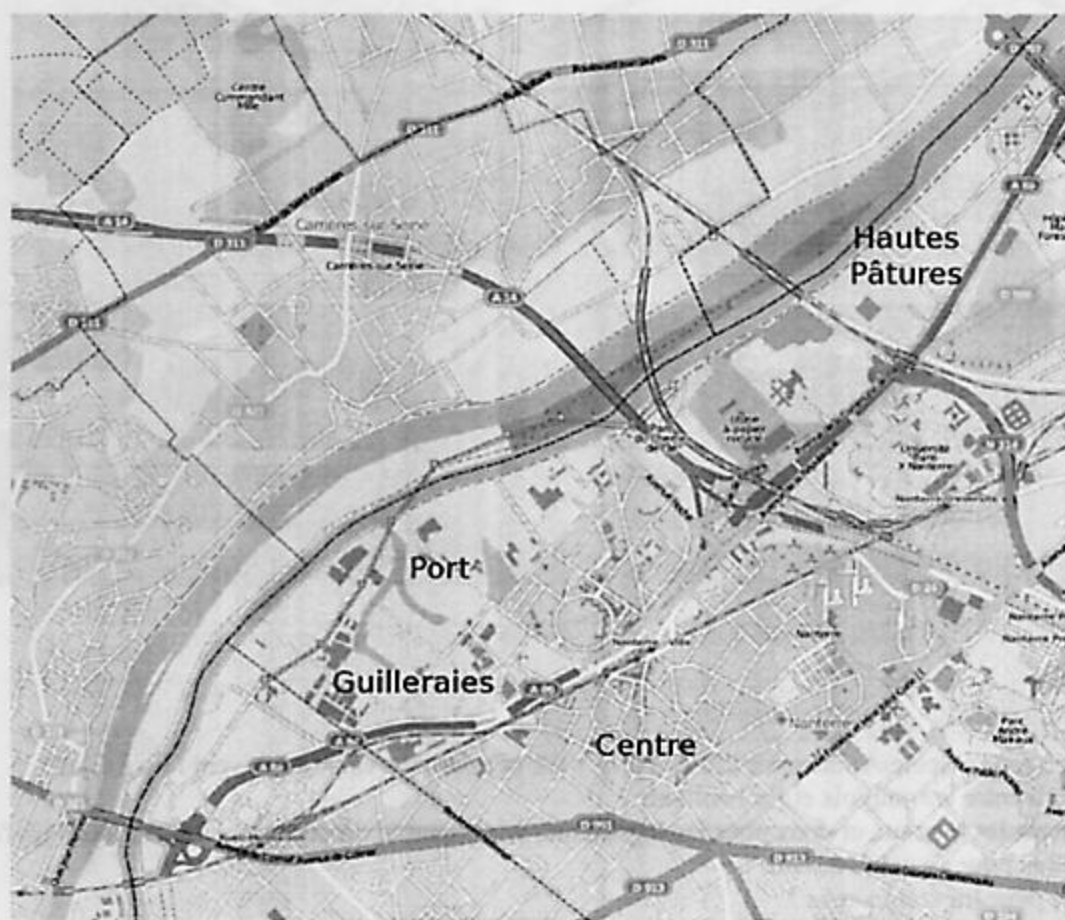
Il est peu probable que cela se produise. Le maintien de l'EPASA accompagné de la révision du projet Seine-Arche seraient déjà une évolution opportune.

## L'opportunité !

C'est la possibilité de questionner le projet et de proposer d'autres idées.

### Le « cœur de quartier »

Prévu autour de la nouvelle gare RER-Université le « cœur de quartier » est remis à l'étude. Le projet initial d'un centre commercial réunissant hypermarchés et mail commercial sera-t-il reconduit ? Pour la Ville, la révision devrait être fondée sur la « qualité de ville », 40 % de logements sociaux et un pôle commercial conséquent.

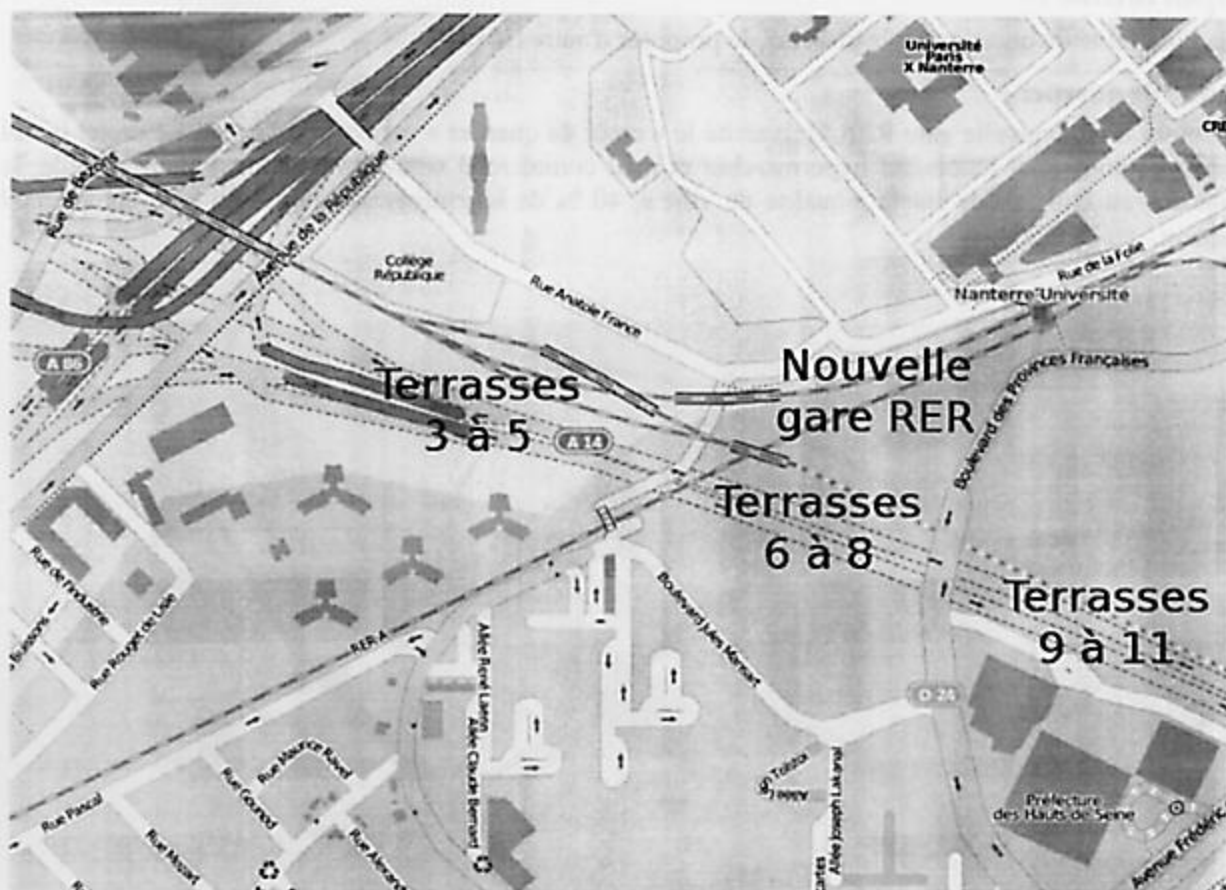


Est-ce la seule évolution possible ? La très bonne accessibilité en transports en commun (RER, Transilien, bus) est, dès aujourd'hui, propice au rayonnement de l'université, comme à la mobilité des habitants, depuis et vers tout l'ouest francilien. En plus du renforcement et de la diversification de l'offre en logements, le projet pourrait accueillir des locaux universitaires et articuler l'université à la ville.

La mise en service de la nouvelle gare et le franchissement routier des voies sont annoncés pour 2014. Au-dessus des quais, un parvis fera face à la gare ; pour y accéder, une place sera réalisée du côté du boulevard des Provinces Françaises, et de l'autre côté un viaduc reliera la rue Anatole France ; ce franchissement sera accessible aux piétons, aux cyclistes, aux automobiles et aux bus.

Ce pourrait être la première réalisation majeure pour les circulations douces dans le projet Seine-Arche. Encore faudrait-il être certain de la continuité du réseau piétonnier et cyclable : à l'intersection des boulevards du 17 Octobre 1961 et Jacques-Germain Soufflot, sous le pont du RER, puis sur le boulevard des Provinces Françaises et, après le parvis de la gare, sur la rue Anatole France jusqu'à l'avenue de la République.

Ceci vers la Seine. Et vers l'Arche, quand annoncera-t-on la réalisation d'un viaduc piétonnier et cyclable, de l'extrémité du boulevard Pésaro au Cours Valmy sur la dalle de La Défense ?



## Les Terrasses

C'est le « clou » du projet Seine-Arche pour l'EPASA, la Ville et pour tous ceux qui vivent loin d'elles !

Mais, quel équilibre entre les emplois et les habitants ?

Quatre terrasses pour les bureaux et deux pour les logements, renforçant le déséquilibre du Parc Nord où l'on compte cinq emplois pour un actif résidant !

Mais, quelle place pour les commerces ?

L'utilisation des locaux réalisés en rez-de-chaussée le long de la promenade plantée est peu diversifiée, les banques et les restaurants dominant largement. Lorsqu'on souligne cette insuffisance, il est répondu « le commerce est libre et l'on n'y peut rien ! »

A l'extrémité des terrasses actuelles, le long du boulevard Aimé Césaire, « 1200 m<sup>2</sup> divisibles » sont mis en location ou à la vente pour des « commerces de proximité ». Les verra-t-on ? Si non, la carence de l'initiative privée, entraînera-t-elle l'intervention des pouvoirs publics locaux ?

Source des plans qui illustrent cet article : [www.openstreetmap.org](http://www.openstreetmap.org)



## Mais, quelle vision de la nature dans la ville ?

Des enclos engazonnés, une noue d'arbustes et de buissons, une forêt de lampadaires ! On pourrait faire mieux : dans les enclos, des jardins « partagés », « à papillons », « en mouvement », dans la noue, une haie champêtre ; ainsi ces espaces pourraient s'inscrire dans une coulée de biodiversité, tout en étant des lieux de vie et d'activité sociale.

En développant cette image de coulée verte et ludique, le projet pourrait aussi être revu dans la section située entre le boulevard Jacques-Germain Soufflot et l'avenue de La République. Ce site au-dessus de l'autoroute n'a plus l'ampleur des Terrasses de l'Arche et n'autorise plus la répétition du profil qu'on peut y voir : «boulevard – enclos de verdure – promenade plantée – immeuble ». Il est plus restreint, avec peu d'espace de part et d'autre de la couverture de l'A14, et pas de possibilité de bâtir, sauf à construire dans les talus.

Dans ce site, à la jonction de quatre quartiers, pourrait être promu :

- sur les terrasses 6 à 8, un pôle de loisirs de plein air (manège équestre, terrains de jeux, etc.) donnant plus d'ampleur aux réalisations préfigurées aujourd'hui avec l'UCPA;
- sur les terrasses 3 à 5, une ferme urbaine : la campagne revenue à la ville, avec ses champs et ses prés, ses cultures et ses élevages, un lieu de production et de découverte, ouvert à l'année aux enfants et aux adultes.

### La terrasse « 18 » et « l'accroche » à La Défense

C'est l'espace en chantier, en friche, que l'on traverse en empruntant la nouvelle liaison piétonnière à La Défense, auquel on inclut les terrains de sports de la Ville de Puteaux, bordant le boulevard Aimé Césaire.

A nouveau quelques indicateurs du ratio habitant-emploi : par actif résidant, on compte actuellement 5 emplois au Parc Nord, 18 à La Défense, 4 à Puteaux, 2 ½ à Nanterre.

Qu'en déduit-on ? Un manque criant de logements qui justifie la réalisation prioritaire d'immeubles d'habitations, et pourquoi pas, dans cet espace : dans le gabarit des Terrasses le long d'un enclos vert prolongeant le Jardin de l'Arche situé sous la Jetée, et sous forme de tours pour s'inscrire dans la silhouette de La Défense.

Le viaduc piétonnier et cyclable souhaité pour accéder à la dalle pourrait être accroché à l'un de ces immeubles, et à l'extrémité de la Jetée, un pavillon « salon de thé - restaurant » parachèverait la forme de cet appendice de la dalle.

Le résultat, à cinq ou sept ans: une jonction aboutie, les Terrasses de Nanterre articulées à La Défense !

### Voilà notre vision ! en résumé,

- la menace : celle du gigantisme des mutations, de la disparition de l'influence démocratique et citoyenne, de la sous-estimation de la réalité physique et humaine de la ville ;
- l'opportunité : l'inscription prioritaire de logements dans les nouvelles constructions, l'accompagnement par des équipements et des commerces sur la rue, l'adjonction d'espaces verts et ludiques reliant les quartiers.

**Bernard Perraudin**

OIN - Depuis la décentralisation, un régime d'exception au transfert de compétence en urbanisme est préservé pour l'État. C'est le gouvernement qui désigne une opération d'intérêt national et délimite un périmètre à l'intérieur duquel les zones d'aménagement concerté sont créées par le préfet, après avis du conseil municipal, et les permis de construire, ou les autorisations de travaux, sont délivrés au nom de l'État, après avis du maire. Le plan local d'urbanisme doit prendre en compte l'OIN, le préfet devant veiller au respect de cette règle.



Printemps 2014 n° 113



# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

[acriliberte@yahoo.fr](mailto:acriliberte@yahoo.fr)

site : <http://acriliberte.free.fr>

PASSAGES



D'un monde  
à l'autre ...

# EDITO

Le passage des discours aux actes est source d'étonnement et de déconvenue.

Au-delà des discours de politiciens qui affirment avec cynisme qu'ils « n'engagent que ceux qui les écoutent », le propos vise les discours quasi contractuels des documents d'urbanisme qui sont approuvés par les autorités publiques et les engagent dans leurs actes de mise en œuvre.

Quand ils intéressent le cadre de vie dans notre quartier de Nanterre La Défense les cas de déviance sont nombreux ; en voici quatre exemples actuels :

- l'ex-école d'architecture, bâtiment remarquable à protéger selon le plan local d'urbanisme, mais laissé à l'abandon depuis 2004 sans intervention d'entretien ni de la Ville, ni de l'État ;
- l'Arena, construction d'un stade de spectacles gigantesque et d'un immeuble de bureaux imposant, sur un espace vert qui devait être préservé selon le plan de la ZAC Seine Arche, document approuvé par l'État en 2004 ;
- le Parc Malraux, strictement protégé selon les orientations générales du plan local d'urbanisme, mais constructible en bordure de l'avenue Joliot-Curie, selon le règlement du même plan, approuvé par la Ville en 2003, sans opposition du Département ;
- le Champ de la Garde, aujourd'hui friche naturelle, transformée graduellement depuis 2008 en jardin vernaculaire sous l'impulsion de la Ferme du Bonheur ; une transition compatible avec l'espace naturel prévu par la ZAC Seine Arche, cependant très précaire puisque des projets de construction sont annoncés par la Ville et l'État.

Ces situations d'incohérence des actes avec les discours révèlent, selon notre manière de voir, soit le comportement retors des autorités publiques, soit la crédulité des citoyens convaincus que la modernité est dans l'inconstance.

Le conseil d'administration de l'ACRI Liberté ne partage pas cette vision et entend exercer sa citoyenneté en mettant en évidence ces glissements des discours aux actes, en donnant crédit aux plans approuvés et en veillant à la mise en œuvre de leurs orientations.

C'est notre fierté de concourir ainsi à la vie démocratique. C'est notre exigence de voir les autorités publiques respecter les « contrats sociaux » que constituent les documents d'urbanisme.

Bernard Perraudin

*Assieds-toi au bord de l'oued, et regarde passer le corps de ton ennemi ...*

Printemps 2016 n° 121



# le bateau ivre

Journal de l'ACRI Liberté

acriliberte @yahoo.fr

site : <http://acriliberte.free.fr>



Photo Jean Pottier

Transformation. Puteaux, rue Sadi Carnot 1973

# Des Glorieuses aux Odieuses

Notre quartier du Parc a 45 ans : une durée qui a vu une demi-douzaine de Présidents de la République, de Ministres chargés de l'aménagement du territoire et de Directeurs généraux de l'établissement public d'aménagement de La Défense. Autant de variations sur les projets d'urbanisme au gré des concours d'idées, de la puissance et des moyens de l'État. Une histoire longue voyant s'exprimer, par les constructions et les équipements, les périodes économiques et sociales successives : les années 70 et la fin des 30 Glorieuses, suivies des 30 Piteuses et depuis les années 2010 le début des 30 Odieuses.

Le premier édifice des années 70 est l'école d'architecture, puis ce sont les MH, immeubles d'habitation en gradins conçus par le même architecte Jacques Kalisz, placés en bordure du Parc Malraux, aménagé dans le même temps.

Les années 80 et 90 ont vu l'abandon de l'Axe urbain auquel les MH devaient être accrochés, la construction à sa place des immeubles de bureaux de part et d'autre de la rue des Trois Fontanot, l'abandon des 2 MH prévus au centre du quartier pour ce qui est devenu l'Esplanade, sa sculpture, les barres d'habitation et les équipements qui la bordent.

Au cours des années 2000 un nouveau projet dit Seine Arche prend forme, avec ses terrasses régulières couvrant le toit de l'autoroute et ses barres de bureaux et de logements ; le tout donnant une bordure et une ligne à l'Axe historique au-delà de La Défense, une promesse de promenade plantée de l'Arche à la Seine.

Mais au cours de l'actuelle décennie 2010, la construction de l'Arena est venue marquer le prolongement du quartier d'affaires de La Défense sur Nanterre ; est-ce un avenir désirable ?

À chacune de ces périodes je prétends associer, en montrant leur pertinence au regard des réalisations du cadre de vie, les qualificatifs respectifs de Glorieuse, Piteuse et Odieuse.

## La période urbaine glorieuse !

C'est celle du projet initial de la ZAC B1 défini en 1974 : un Parc important, vallonné, planté, prolongé par les squares de la Brèche, des Groues, Le Corbusier, séparant les MH et créant les liaisons plantées jusqu'à la voie principale du quartier.

Parc, squares et MH sont réalisés, de même que les équipements répondant aux besoins des habitants : en bordure du Parc, les écoles (Pablo Neruda, Elsa Triolet, Maxime Gorki), le collège (Paul Éluard), des plateaux d'éducation physique et sportive (Neruda, Gorki), ouverts aux jeux de tous, des parcours piétonniers les reliant aux habitations ; c'est aussi, dans les MH, la disposition de locaux collectifs résidentiels propices aux activités associatives et aux liens sociaux entre les résidents.

La proximité du parc, des squares, des écoles, des aires de jeux des MH est un fait objectif. Leur usage est subjectif, lié aux habitudes de vie de cette époque, des années 1970-90 :

- pour certains, venus des quartiers denses de Paris, plus besoin de prendre la voiture, la nature toute proche avec ses arbres, ses pelouses est là, à distance de la marche ;

- d'autres, aux beaux jours, se sont retrouvés, à la sortie des écoles, avec les enfants pour bavarder et jouer au square de la Brèche ;

- ces rencontres ont été les ferments des fêtes de carnaval, de la Saint-Jean, de la boîte à z'œuf, tenues pendant plus de vingt ans jusqu'à la fin des années 1990.

## La période urbaine piteuse !

Le projet de la ZAC B1 prévoyait aussi, dans le prolongement de la Préfecture vers La Défense, un Axe urbain composé de bureaux, d'habitations et d'activités diversifiées, reliés par des passerelles aux MH et à la gare du RER ; il est abandonné au début des années 1980 ; ces années sont bien celles des renoncements : à l'Axe urbain, aux deux derniers MH et au pôle culturel du point M, comme Malraux, dont subsiste l'École de danse de l'Opéra. Un nouveau PAZ est mis à l'étude en concertation avec les habitants : expositions, réunions, marquent ce moment du milieu des années 1980 où la participation est organisée par la Mairie et l'Établissement public d'Aménagement. Le plan d'urbanisme est approuvé en 1991 ; le point fort : l'image de la place centrale du quartier, « ... l'espace central situé entre le RER et l'entrée du Parc est le lieu ... où vont se côtoyer les commerces de proximité ... »

Il est prévu de réserver la plupart des espaces disponibles de rez-de-chaussée pour l'implantation de commerces, d'équipements et de services ... à l'intersection du mail et de l'esplanade un espace est réservé plus particulièrement aux loisirs ... ».

Mais les institutions en ont décidé autrement : l'Esplanade réalisée n'est pas l'image espérée et annoncée par le document d'urbanisme. En effet, le directeur général de l'EPAD confie à Dani Karavan, connu pour ses réalisations monumentales et mémorielles, la conception d'une sculpture à grande échelle : un chemin de fer avec ses traverses dans l'axe, des allées de terre stabilisée et de dalles en béton, 12 cubes de verre plantés de part et d'autre et 6 colonnes à la lisière du parc. Le chantier est engagé sans aucune information !



C'est un réel mépris des habitants, le prestige l'emportant sur le bien-être ; adieu la place vivante où il fait bon flâner, « s'asseoir sur un banc et regarder les gens tant qu'il y en a » ; nous rêvions de boutiques, de terrasses de café ouvertes le dimanche, de jeux pour enfants, de terrains de boules...

Les associations des MH ressentent cette initiative de l'aménageur, acceptée par la Mairie, comme une offense à la participation et dès lors, expriment leur mécontentement, leur opposition :

- pétitions pour demander, mais en vain, une diversification des commerces et la réalisation de boutiques aux rez-de-chaussée des résidences construites sur l'esplanade ;
- opposition à la disparition des aires de jeux du square de la Brèche ; participation aux nombreuses réunions avec le Département et la Ville pour réorganiser les lieux, maintenir les espaces de jeux, améliorer l'aspect du square ; le réaménagement effectué est conforme aux souhaits des habitants ;
- lutte farouche contre la construction sur l'espace

## La période urbaine odieuse !

Cet enchantement est de courte durée. Dès la livraison des premières terrasses, la tromperie est devenue manifeste : quatre immeubles de bureaux au cœur du quartier ; pas un logement alors que les discours publics affirment la priorité au logement pour rééquilibrer le ratio emplois – résidents actifs : une orientation d'aménagement non suivie des réalisations correspondantes. Oui le blabla nous indigne encore !

Et l'action d'urbanisme odieuse ne tarde pas à paraître : le projet d'accueillir un stade de spectacles de 40.000 places pour changer l'image de la ville et de la vie locale, par une animation de week-end, en plus du grouillement de la semaine. À cette fin, la Mairie et l'EPA décident de rendre constructibles un terrain de sport et les zones initialement destinées à recevoir l'extension des jardins de l'Arche : des espaces ouverts, certains engazonnés, d'autres devant être plantés, prévus pour compenser l'excessive densité des constructions dans le quartier d'affaires et sur le Grand Axe ; nous aimons cette vision !

À l'issue d'une concertation bidon qui n'a pas vu une seule amélioration du projet, l'association a dû aller au recours hiérarchique, puis judiciaire contre

vert, face à la préfecture à côté de l'école Pablo Neruda et de l'accès au Parc André Malraux ; cette fois le conseil municipal partage notre opposition et l'espace vert est préservé.

À la fin des années 1990 une évolution heureuse des relations de l'association avec les institutions s'établit. La participation est renouvelée au sein d'une commission extra-municipale. Une nouvelle vision de l'Axe historique au-delà de l'Arche de la Fraternité est proposée, l'autoroute A14 étant construite en tranchée couverte et la démolition des viaducs qui devaient la recevoir étant décidée.

Le toit de l'autoroute ne pouvant recevoir que des espaces verts, la conception d'un Axe de verdure, au cœur de la ville, entre la Seine et l'Arche est donc lancée. Une première tranche des Jardins de l'Arche est réalisée en contre-bas d'une jetée, et à l'autre bout, le Parc du Chemin de l'Île est aménagé ; entre eux des terrasses engazonnées sont réalisées au fur et à mesure des constructions d'immeubles. L'ensemble paraît être le germe de la promenade plantée, envisagée en 1997 sur le Grand Axe de l'Arche à la Seine. Les années 2000 semblent prometteuses.

le permis de construire. Les rapports ont été tendus, voire odieux, puis suivis d'une négociation, conclue, à l'été 2012, par un relevé de décisions écrit et signé par toutes les autorités, le Maire, le Président du Conseil départemental, le Directeur général de l'EPA, le promoteur du projet et le président de l'association. En contrepartie du retrait par l'association de son recours judiciaire, les autorités s'engagent à améliorer la desserte piétonnière et routière de l'Arena en réalisant :

- la jonction piétonnière et cyclable des terrasses, du parvis de l'Arena et de la dalle de La Défense par une rampe continue, à faible pente, permettant aussi la sauvegarde du jardin existant,
- l'embellissement du jardin,
- la mise à deux fois deux voies du boulevard de La Défense pour relier, dans les deux sens, la RD914 au boulevard circulaire de La Défense.

Le retrait a été effectué immédiatement ; quatre ans après, les travaux de construction de la rampe paraissent avancer, mais le jardin est détruit par les baraques de chantier et l'élargissement du boulevard est reporté à une date lointaine, plusieurs années après l'ouverture de l'Arena ...

Bernard Perraudin

37 années d'existence de l'ACRI Liberté en qualité d'association locale d'usagers agréée (article L121-5 du Code de l'urbanisme) et depuis 1985, son journal « Le Bateau Ivre » publie des articles d'information et des prises de position sur l'aménagement du quartier du Parc. Une « Rétrospective des articles sur le cadre de vie de 1985 à 2016 » est disponible sur la toile « <http://acriliberte.free.fr/> » en six fichiers, à la rubrique Historique.